



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 2 décembre à 17 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5

Sont également présents :

Madame Kaouther Saadi, directrice générale
Me Olivier Pelletier, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

202412-354 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024
- 3. PROCÈS-VERBAL**
- 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 4.1 Procès-verbal de correction - retrait d'un considérant sur la résolution 202411-347
- 4.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 120-2024 - Règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
- 5.1 Conclusion et signature de la convention de partenariat pour la gestion du Centre Récréatif Édouard-Rivet pour la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2029

- 5.2 Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville
- 6. RÈGLEMENT**
- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR24-38 - Règlement sur les taxes et les compensations pour 2025
- 7. CONTRAT**
- 7.1 Aucun
- 8. PERSONNEL**
- 8.1 Aucun
- 9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
- 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRE NOUVELLE**
- 11.1 Aucun
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 4.

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RETRAIT D'UN CONSIDÉRANT SUR LA
RÉSOLUTION 202411-347** 4.1

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier adjoint, monsieur Alexis Desgagné Hébert, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction de la résolution 202411-347 - Résiliation du contrat pour le projet TPST 2023-08-Mur de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville - afin de retirer le considérant sur les surcoût anticipés mais non prévisibles au moment de l'octroi du contrat.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 120-2024 -
RÈGLEMENT SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE DE LA
VILLE** 4.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 120-2024 - Règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville

RAPPORT DES SERVICES 5.

**CONCLUSION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA
GESTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR LA PÉRIODE DU 1ER
JANVIER 2025 AU 31 AOÛT 2029** 5.1
202412-355

Considérant que la convention de partenariat pour la gestion du Centre Récréatif Édouard-Rivet arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Considérant qu'il s'agit, au sens du paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQc. C-19), d'un contrat pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif.

Considérant la volonté de la Ville à renouveler le contrat de la gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion du Centre Récréatif Édouard-Rivet pour la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2029.

D'autoriser la mairesse, madame Anne St-Laurent, le greffier, monsieur Olivier Pelletier ou, à défaut, le greffier adjoint, Monsieur Alexis Desgagné Hébert, à signer la convention de partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE

202412-356

5.2

Considérant que le service de l'entretien ménager de l'hôtel de ville arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Considérant qu'il s'agit, au sens du sous-paragraphe k du paragraphe 2.3 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQc. C-19), d'un contrat pour la fourniture de services en nettoyage de bâtiments avec un organisme à but non lucratif qui comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions.

Considérant qu'une bonne transition entre les prestataires de service sera assurée.

Considérant la recommandation de l'administration.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat d'entretien ménager, dont fait partie intégrante le cahier de charges soumis, à Axia Services, pour un montant de 62 129,45\$ taxes incluses, pour une année, dont le terme est du 17 janvier 2025 au 17 janvier 2026.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe, à signer tout document pertinent ou utile à l'exécution dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR24-38 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR 2025

202412-357

6.1

Monsieur le conseiller, monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement PR24-38 - Règlement sur les taxes et les compensations pour 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 17 h 02 Fin : 17 h 02

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202412-358

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance à 17 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier